

Un peuple n'a que ce pour quoi il se bat

La vérité au service du peuple

## UN PROJET ÉCONOMIQUE POUR QUE NOTRE PAYS ASSUME SA PLEINE SOUVERAINETÉ

PRÉAMBULE

### Le développement dans le respect de nos modes de vie



■ En Nouvelle-Calédonie, les migrations humaines ont abouti à un peuplement caractérisé par une grande diversité de cultures et de modes de vie. Beaucoup d'hommes et de femmes organisent leurs activités en fonction de motivations où le social, l'économique et le culturel s'interpénètrent. Aussi, agir efficacement en faveur du développement suppose de ne pas se cantonner à un raisonnement purement économique et de tenir compte du choix de vie des populations. (suite p.3)

### ÉDITORIAL

Militantes, militants...

Voilà deux ans, au Congrès de Kaavatch à Hienghène, nous avons décidé de confier à un groupe de travail la mission d'élaborer un cahier économique pour l'Union Calédonienne. Ce projet économique a été validé l'année dernière au Congrès de Kamoui à Houaïlou. Notre cahier économique n'a pas vocation à être figé dans le marbre du temps présent, il sera appelé à évoluer et à être bonifié du fait des évolutions économiques et technologiques. Il appartient, surtout à vous militantes et militants, mais aussi aux structures et aux responsables du Mouvement de l'améliorer car comme le disait un de nos cadres « il n'y a pas de meilleur discours que celui que l'on pratique ».

L'équipe économique est bien placée pour savoir que chacun de vous, chacun de nos comités locaux est en capacité de compléter ce cahier rien qu'en y ajoutant soit l'expérience économique vécue, ou tout bonnement l'activité économique que chacun pratique aujourd'hui à son niveau.

On le dit souvent, la richesse de l'UC, c'est son histoire... Encore une fois, le cahier économique plonge ses racines dans la longue vie de notre Mouvement pour une

(suite p.2)

### Sommaire

- Le développement dans le respect de nos modes de vie.....p.1
- Une société en devenir.....p.2
- Développer notre économie pour quel Pays ? .....p.5
- Un long combat pour l'intérêt général et un mieux vivre de la population.....p.6
- Faire du foncier un atout pour construire l'avenir.....p.6
- NC 2025, un outil important pour réussir le Pays.....p.7
- Quel défi économique et financier pour le Pays après 2018 ? .....p.8
- Comment faire pour que notre Pays puisse faire face à ses obligations ? .....p.9
- La confiance, condition indispensable du développement économique .....p.10
- Poursuivre les réformes et structurer le système économique et social .....p.11
- Améliorer la place des hommes et des femmes dans l'économie .....p.13
- Leviers et stratégies pour le développement .....p.14
- Le développement durable : un devoir et une nécessité.....p.16
- Développer les secteurs moteurs de l'économie .....p.17
- Economie : l'accès du Pays à la pleine souveraineté n'est pas un saut dans l'inconnu.p.22
- Choisir nos partenariats .....p.24

## ÉDITORIAL

(suite)

fois de plus réaffirmer un principe fondamental qui anime notre Parti à savoir : militer, travailler et servir pour le bien-être quotidien de notre population. Un objectif essentiel, affirmé dès le début, dans les programmes des associations fondatrices de notre Mouvement, l'Uicalo et l'Aiclf, puis dans le discours de M. Lenormand prononcé devant l'Assemblée Territoriale en 1957, au nom du premier gouvernement calédonien et repris encore et toujours dans les Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa.

Ce dossier économique pose d'abord un préambule présentant notre vision économique, l'affirmation que le développement doit être conduit dans le respect de nos modes de vie ; le développement économique OUI mais dans le respect de l'homme et de son environnement naturel, culturel et social...

Notre cahier économique est structuré autour de six grandes parties :

- 1. Créer un climat de confiance
- 2. Réformer et structurer le système économique et social du Pays
- 3. Améliorer la place des hommes et des femmes dans l'économie
- 4. Leviers et stratégies pour le développement économique du Pays
- 5. Développer les secteurs moteurs de l'économie
- 6. Négocier des accords de coopération.

Pour l'Union Calédonienne, mettre en œuvre ce projet, c'est réunir les moyens pour que notre Pays assume sa pleine souveraineté, pour que devenu indépendant, il puisse faire face à toutes les obligations d'un État souverain et offre à ses citoyens les moyens de subvenir à leurs besoins, de vivre bien là où ils se trouvent, que ce soit dans nos tribus, nos villages ou dans les quartiers de Nouméa et du Grand Nouméa...

Et pour atteindre ces objectifs, notre Pays dispose de nombreux atouts qu'il nous revient de valoriser. Le Pays est

là avec ses richesses et ses potentiels, retrouvons nos manches pour le faire progresser, économiquement et socialement, et affirmer sa personnalité.

Militantes, militants, à 14 mois du référendum, soyez attentifs à ne pas vous faire influencer par les prédictions catastrophistes et infondées de nos adversaires.

Récemment, lors d'un colloque international organisé par un jeune économiste kanak, un expert néo-zélandais a démontré qu'après leur accession à l'indépendance, la plupart des petits États du Pacifique ne se sont pas effondrés et leur Produit Intérieur Brut a continué à progresser. Alors qu'ils étaient bien moins équipés et préparés que notre Pays aujourd'hui...

Soyez à l'écoute de Kanaky. Bientôt, il faudra que chacun et chacune de vous soit acteur ou actrice pour qu'en novembre 2018, nous puissions faire entrer notre Pays dans le concert des Nations souveraines.



## « UNE SOCIÉTÉ EN DEVENIR »

*“Toute société qui se soumet à l'assistanat ou à la dépendance extérieure est vouée à l'échec ; a fortiori, celle qui maîtrise ses leviers économiques et négocie ses interdépendances est une société en devenir.”*

L'Avenir a décidé de reproduire un texte rédigé par Raphael Pidjot dans l'un des tomes de la collection «Chroniques Kanak», un texte qui conserve toute son actualité en tordant le cou à certaines idées reçues et en offrant toujours des perspectives...

■ À l'aube du troisième millénaire et de la mondialisation des échanges, comment les sociétés traditionnelles, telle la société kanak, peuvent-elles tirer leur épingle du jeu et assurer leur survie sociale ? Jean-Marie Tjibaou disait : « Notre but est d'affirmer les richesses de nos propres modèles et de laisser grand ouvert pour nous, l'éventail des choix culturels permettant aux gens de construire une personnalité ». Aujourd'hui, la société kanak est confrontée à une double contrainte, celle de s'émanciper dans son environ-

nement propre et de s'insérer dans la mondialisation, sous peine d'une marginalisation accrue.

Ce pari est rendu complexe, car l'uniformisation des systèmes de valeurs à l'échelle de la planète s'impose à tous et partout.

Toute société qui se soumet à l'assistanat ou à la dépendance extérieure est vouée à l'échec ; a fortiori, celle qui maîtrise ses leviers économiques et négocie ses interdépendances est une société en devenir. De ce point de vue, l'Accord de Nouméa offre un cadre dynamique qui peut faci-

liter les mutations économiques, sous réserve que le discours se traduise dans les faits et que l'intérêt général des populations soit bien compris.

La première mutation à faire valoir est dans les mentalités, dans la vision de l'autre.

Sait-on que des technologies éprouvées, telle la culture à grande échelle sur billons d'ignames, celle des taro-dières en terrasses ou encore la construction de grandes pirogues à balancier, existaient avant l'épopée coloniale ?

Contrairement à une idée préconçue, les Kanak ne vivaient pas de cueillette, mais pratiquaient une économie domestique, dont le système d'échanges répondait aux besoins de leur organisation politique, sociale et culturelle.

De nos jours, la production vivrière reste vivace dans le milieu kanak. L'appropriation des moyens de production, le produit du travail est à l'initiative de l'individu qui évolue en compétition à l'intérieur du groupe, non pour acquérir une richesse matérielle, mais pour affirmer son identité et entretenir le « capital relation ».

Un mécanisme de redistribution, qui fait intervenir un circuit relationnel complexe dans les rapports des individus à l'intérieur de leurs groupes d'appartenance (familles élargies, clans, chefferies...), est toujours perceptible à l'occasion des cérémonies coutumières.

En soi, l'économie kanak n'est pas une économie de type collectiviste, mais une économie de type marchande bâtie autour d'un réseau de solidarité. Les schémas stéréotypés, qui ont fondé toutes les politiques interventionnistes, tel le FADIL, ou qui considèrent la culture kanak inapte à l'économie marchande, n'ont plus lieu d'être.

La preuve en est que lorsqu'il a été décidé par la SOFINOR de créer des sociétés en partenariat avec les populations locales, regroupées au sein de SARL ou de Sociétés anonymes, les achats d'actions ont été faits au libre choix par les individus, sans qu'il y ait opposition du groupe. Plus de 1 000 petits porteurs se sont ainsi engagés, représentant une population d'environ 2 500 personnes en province Nord, soit près de 15 % de la population adulte provinciale.

Cette dynamique participative n'a en aucun cas été un frein au dévelop-

pement de ces entreprises et s'avère être un facteur d'émulation, propice à l'émergence d'un esprit d'entreprise.

La culture kanak n'est donc pas incompatible avec le monde de l'entreprise ; encore faut-il que les préjugés passés soient rangés aux oubliettes et que chaque acteur économique s'attelle à réfléchir sur les mesures adéquates permettant le développement d'entreprises compétitives (identification des personnes-ressources, formation, assistance technique et financière rapprochée...).

Le défi que la société kanak doit aujourd'hui relever est de s'affranchir de l'histoire coloniale et de son œuvre réductrice, afin de prendre une part active à l'économie de marché et de s'émanciper avec ses spécificités culturelles.

Pour que le décollage économique kanak devienne réalité, le rééquilibrage ne doit plus être considéré sous ses seuls aspects géographiques et institutionnels, ni demeurer un vœu pieux ou l'éternel sujet des discours mondains. Il convient de lui donner un véritable contenu.

Aujourd'hui, il n'existe aucune entreprise kanak d'envergure à Nouméa, considérée comme chasse-gardée par les tenants de l'économie de comptoir. Dans la logique de tout investisseur, Nouméa est le lieu de prédilection où les Kanak peuvent se confronter à la libre entreprise, s'imprégner de ses rouages et propulser une dynamique de développement.

Si l'on part du principe que la volonté d'ouvrir un espace réceptif à l'insertion

des Kanak dans l'économie existe bel et bien dans le dispositif de l'Accord de Nouméa, alors ouvrons les portes de la capitale !

Enfin, une réflexion sur le foncier doit être menée de concert par les institutions coutumières et les pouvoirs politiques pour répondre aux impératifs économiques, tout en tenant compte de la relation particulière qu'entretient le Kanak à la terre.

Il y a urgence à concevoir le cadastre coutumier, à proposer des solutions qui concilient à la fois le caractère inaliénable, incessible, incommutable et insaisissable des terres coutumières et la nécessité d'octroyer des garanties réelles aux promoteurs de projets et aux organismes qui les financent.

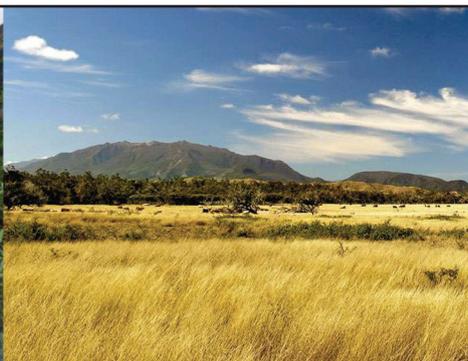
L'Accord de Nouméa prévoit la mise en place des lois du pays qui devront régir les terres coutumières et définir les relations entre les propriétaires fonciers

« Notre but est d'affirmer les richesses de nos propres modèles et de laisser grand ouvert pour nous, l'éventail des choix culturels permettant aux gens de construire une personnalité. »

Jean-Marie Tjibaou

coutumiers et les futurs exploitants. C'est une condition sine qua non pour que les revendications au titre du lien à la terre s'inscrivent dans un cadre juridique stable, tout en favorisant le développement durable. Enfin, il n'existe pas de meilleur discours que celui que l'on pra-

tique ; c'est ce que nous ont toujours enseigné nos anciens, qui concevaient certainement la « mutation » comme un phénomène traduisant le caractère vivace et vivant des relations sociales à l'intérieur des groupes humains. Après tout, le contexte a peut-être changé depuis qu'un certain James Cook aperçut à l'horizon le pays Hoot Ma Waap, mais la donne demeure la même.



## Le développement dans le respect de nos modes de vie

(Préambule : suite de la p.1)

*Etre un citoyen responsable dans le nouveau pays Kanaky, c'est entre autres, contribuer à l'activité économique en participant à la production de richesses, dans le respect des environnements naturels, humains et culturels. C'est chercher, par son travail, à dégager les moyens de subsistance pour être un citoyen le plus autonome possible, capable dans la mesure du possible, de ne pas être une charge pour la société.*

*164 ans après le début de la colonisation par la France, la Nouvelle-Calédonie offre l'image d'un pays modelé par des activités économiques qui n'ont pas permis un développement profitable à toutes les régions et à toutes les populations. Façonné par une histoire agraire parfois difficile, la majeure partie du pays reste tournée vers des activités agricoles. Il en résulte qu'en termes d'aménagement, d'activités humaines et d'économie, plusieurs réalités continuent de cohabiter, chacune correspondant à des habitudes de vie qu'il faut respecter et préserver.*

*Dans les tribus des vallées et du littoral, dans les îles, nombre de Kanak ont su préserver un mode de vie toujours rythmé par les activités coutumières, partageant leur temps entre le travail des champs, le « travail » coutumier et parfois un emploi salarié au village ou sur la mine. Ces gens conservent une certaine autonomie, vivant en partie de leur production dont la valeur économique globale a été évaluée, comparable à la valeur de la production agricole destinée aux circuits marchands.*

*Cette production agricole, bien qu'elle soit principalement orientée vers l'auto-consommation et les échanges traditionnels, est une réelle contribution à l'économie et à la société calédonienne car elle joue un rôle d'amortisseur social en permettant à une partie de la population d'être moins dans l'attente des aides de la société et de ne pas se résoudre à l'exode vers la ville.*

*Le monde des « broussards », celui des villages et des exploitations agricoles, constitué de gens auxquels l'histoire a donné le goût de la terre et de l'élevage, persiste –*

*malgré des contraintes naturelles et économiques parfois fortes – à produire pour alimenter les circuits marchands. Néanmoins, le poids de l'agriculture marchande dans le PIB calédonien est en recul constant, rendant le pays de plus en plus dépendant des importations.*

*Enfin, l'agglomération urbaine du Grand Nouméa regroupe, tous secteurs confondus, une large majorité des activités économiques du pays. C'est la conséquence du choix de faire de Nouméa la capitale du pays, d'y concentrer les institutions, les administrations et de nombreux services publics et l'usine de Doniambo est venue renforcer cette dynamique. Pour profiter de la proximité de multiples commodités, les entreprises et les commerces se sont développés et la population à la recherche d'emplois n'a cessé de croître.*

*Aujourd'hui, sous l'impulsion des Accords de Matignon et de Nouméa, et grâce à la dynamique générée par l'usine du Nord, un processus de rééquilibrage est enclenché.*

*Pour l'Union Calédonienne, ces réalités socio-économiques jouent et doivent continuer à jouer un rôle, complémentaire, pour un développement économique équilibré du pays. Les populations qui ont choisi de vivre dans ces différents milieux doivent pouvoir continuer à le faire. Il faut donc créer les conditions d'un développement dynamique mais mieux réparti, accompagné d'une politique d'aménagement permettant aux Calédoniens de mieux vivre, quelle que soit leur lieu de résidence et leur choix de vie.*

*Il est tout aussi important de favoriser la création d'activités économiques à proximité des zones de peuplement, à partir des potentiels de chaque région. Ce développement doit se faire sur le principe de la valorisation des terroirs, afin que l'on y déploie des activités en harmonie avec le contexte naturel, social et culturel de chaque région.*

*Pour rendre ce développement possible et pour donner au pays les moyens de financer sa souveraineté, il est nécessaire de procéder à d'importantes réformes, de mettre en place les structures indispensables à un système économique d'Etat indépendant et de mener une politique volontariste pour une économie diversifiée, performante et ouverte sur l'extérieur.*

## Evaluer le bien-être de la population : ne pas se limiter au PIB par habitant

■ Disposer d'indicateurs fiables pour évaluer la situation économique et sociale est une nécessité pour les décideurs d'un pays. Cela donne des indications sur une situation, sur les résultats d'une politique publique, etc... Il est devenu traditionnel d'utiliser le PIB par habitant pour évaluer la richesse théorique dont bénéficierait chaque habitant d'un pays.

Le PIB additionne tout ce qui peut être évalué en termes monétaires, mais son gros défaut est de ne pas faire la différence entre une nuisance et une richesse. Et le PIB par habitant étant une moyenne, il ne reflète pas la richesse dont dispose réellement un habitant... C'est donc un indicateur très insuffisant pour évaluer le bien-être d'une population. De ce fait, il est important que les services de la Nouvelle-Calédonie utilisent désormais des indicateurs qui reflètent mieux la

situation économique et sociale de notre Pays et de notre population, comme l'IDH (Indice de Développement Humain) mis en place par l'ONU dans les années 1990 et tenant compte du niveau de santé, d'éducation et de pouvoir d'achat des populations. Cet indicateur peut davantage refléter la qualité de vie de la population mais un indicateur alternatif, le Bonheur National Brut, prend davantage de critères en compte : croissance et développement économiques ; conservation et promotion de la culture ; sauvegarde de l'environnement et utilisation durable des ressources ; bonne gouvernance responsable.

Sans doute ces indicateurs conservent-ils des défauts, mais ils sont toujours mieux qu'un PIB par habitant qui évoque la richesse virtuelle de chaque habitant...

# DÉVELOPPER NOTRE ÉCONOMIE POUR QUEL PAYS ?

**T**rop souvent le débat autour de l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté s'est focalisé sur la seule problématique financière. C'est bien sûr un point très important car des disponibilités financières du Pays dépendront ses capacités à répondre aux besoins de la population, à financer le système de santé, les écoles, les collèges et les lycées qui assureront la formation de nos enfants, à construire les infrastructures publiques etc...

Sur ce point, l'Union Calédonienne a la conviction qu'à terme, notre Pays pourra faire face à ses obligations, dès lors que nous aurons mené à bien les réformes qui généreront des économies budgétaires et que nous aurons mis en œuvre les politiques publiques pour développer le Pays. Mais il nous paraît tout aussi important de travailler à produire de la richesse économique en respectant des éléments fondamentaux qui sont liés à notre histoire politique et aux spécificités de notre archipel. *Développer le Pays certes... Mais en fonction de valeurs et de principes conformes aux intérêts de notre peuple*, des valeurs et des principes que l'Union Calédonienne a exprimé dans ses motions adoptées, congrès après congrès, et qui constituent aujourd'hui les fondements du projet économique et politique du Mouvement :

## ■ Le rééquilibrage doit demeurer une priorité

S'il est indéniable que le rééquilibrage a progressé en province Nord et dans les Iles, il reste que le processus n'a pas profité à toutes les régions du Pays ; il subsiste d'importantes disparités de développement au sein de chaque province, et même entre communes. **Le rééquilibrage doit donc rester une priorité, s'orienter davantage vers le développement local et la diversification économique** et se traduire dans les politiques publiques et la répartition des moyens budgétaires.

## ■ La valeur ajoutée provenant de l'exploitation de nos ressources doit faire l'objet d'une redistribution

**La valeur ajoutée des activités minières doit profiter aux populations et aux communes** sur lesquelles elles sont implantées.

**L'actionnariat populaire** est un moyen à encourager pour faire participer les populations au développement économique, notamment au plan local.

## ■ Le développement durable doit être mis en œuvre dans tous les secteurs de la vie du Pays

**Le développement économique doit se faire dans le respect des écosystèmes naturels du Pays** car il est de notre responsabilité de transmettre ce capital aux générations futures. **Notre biodiversité** doit particulièrement faire l'objet de nos attentions car elle **constitue la plus importante richesse du pays.**

## ■ L'indépendance politique sera tributaire de notre capacité à bâtir notre indépendance économique

Il faut donc **réunir tous les facteurs** (équipements publics, formation des hommes, financement...) **qui permettront à notre économie d'améliorer ses performances** et de **développer les potentiels** de notre Pays.

## ■ Le rééquilibrage doit être aussi culturel et social

C'était un des objectifs primordiaux des Accords de Matignon et de Nouméa : **les Kanak** doivent retrouver la place dont la colonisation les a privés dans leur propre pays. Cela passe par la **prise en compte de leur culture et leur mode de vie dans le développement du Pays. Leur participation à ce développement suppose qu'ils puissent aussi investir les outils économiques du Pays.**

## ■ Les ressources naturelles du pays sont avant tout la propriété de la Nation

Il en résulte qu'elles ne doivent **pas faire l'objet d'une exploitation privée sans que le pays en tire des ressources**, qu'il s'agisse des ressources minérales, végétales ou marines.

**Une fiscalité portant sur l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles** doit être instaurée. **Les titres miniers** devront être **confiés à un opérateur public** qui en assurera la gestion.

# UN LONG COMBAT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET UN MIEUX VIVRE DE LA POPULATION

■ L'Union Calédonienne est née de combats pour la dignité et la recherche d'un mieux vivre pour la population, portés par les associations fondatrices du Mouvement, l'Uicalo et l'Aiclf. Ayant accédé au pouvoir, l'UC fit adopter des mesures destinées à une meilleure protection des Calédoniens avec la création de la CAFAT en 1958 puis du FSH en 1964. Dans la perspective de doter le pays de moyens budgétaires pour mieux fonctionner et pour s'engager dans une certaine redistribution des richesses, l'Union Calédonienne initia la création de la première fiscalité minière et métallurgique en 1975, de l'impôt sur les sociétés en 1979 et de l'impôt sur le revenu en 1982. L'UC joua même un rôle déterminant dans le lancement de la réforme fiscale en cours, en faisant adopter une délibération de programmation de cette réforme en septembre 2011.

Malgré une opposition souvent véhémente et incrédule, l'UC s'obstina à défendre le rééquilibrage avec le projet de ville à Népoui porté par le gouvernement Lenormand durant les années 1950-60, le projet du grand H du gouvernement Tjibaou puis le combat pour l'accès à la ressource minière et la création de l'usine du Nord.

Tous ces faits ont en commun la volonté inébranlable de l'Union Calédonienne de travailler pour l'intérêt général et un mieux vivre de la population. Ce sont toujours ces préoccupations qui sont à la base des positions du Mouvement, dans les institutions ou dans l'arène politique.

Aujourd'hui encore, le projet que porte l'UC ne vise qu'un seul objectif : permettre à nos concitoyens de mieux vivre, dans le respect de leur identité et responsables de leur destin.

## FAIRE DU FONCIER UN ATOUT POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Le foncier a toujours constitué un enjeu pour toutes les sociétés humaines, un enjeu spirituel, politique et économique. Chaque société imagine ses propres stratégies pour éviter que le foncier devienne une source de conflits, risquant de mettre en cause l'existence de la société elle-même. La colonisation a bousculé la société kanak en remettant en cause, dans de nombreuses régions du Pays, le lien des Kanak avec leurs terres. 30 années de réformes foncières ont permis des rétrocessions foncières et de rétablir de nombreux clans dans leurs droits, même s'il subsiste encore des conflits à traiter. Au moment de faire accéder le Pays à sa pleine souveraineté, il est essentiel de réunir les conditions pour que le foncier ne soit plus une source de conflit et devienne un atout dans la construction de notre Nation.

Le Pays doit encore élaborer sa politique foncière mais l'Union Calédonienne s'est souvent prononcée sur cette question dans les motions adoptées durant ses congrès annuels :

### 42ème Congrès de l'Union Calédonienne 11 -12 et 13 novembre 2011 – Koé – Dumbéa

Le 42ème Congrès de l'Union Calédonienne décide que la terre doit devenir productive et être gérée pour réinstaller les populations afin de leur assurer « le mieux vivre », d'assurer la souveraineté alimentaire du Pays et de structurer les outils d'aménagement et d'accompagnement nécessaires dans cette phase.

### 43ème Congrès de l'Union Calédonienne 16 - 17 et 18 novembre 2012 – Cirii – La Foa

Constatant l'émergence des nombreux enjeux de développement économique, social, culturel et d'aménagement du Pays, le 43ème Congrès prend acte du transfert de l'ADRAF. Dans ce cadre et dans la perspective de la mise en œuvre d'un outil au service de l'ensemble des populations, le 43ème congrès exige de l'Etat son accompagnement avec des moyens humains et financiers conséquents. Afin de favoriser l'accès aux citoyens du pays au foncier, le 43ème Congrès réaffirme sa volonté de mettre en œuvre un dispositif d'aide aux citoyens, de type accès au foncier pour les enfants du Pays.

### 44ème Congrès de l'Union Calédonienne 1, 2, 3 et 4 novembre 2013 – LIFOU

Le 44ème Congrès « CA NGÖN EPA » de Lifou réaffirme que la terre constitue un des piliers de l'assise de la pleine souveraineté politique, socio-économique et alimentaire du pays et affirme que l'ensemble des terres actuelles du pays sont kanak. Ainsi il confirme qu'à l'indépendance, les trois catégories seront maintenues :

- les terres domaniales appartiendront au pays kanak,
- les terres privées conserveront un statut privé,
- les terres coutumières seront maintenues.

### 45ème Congrès de l'Union Calédonienne 8, 9 et 10 Novembre 2014 – Tiaoué – Koné

L'accession du Pays à la pleine souveraineté, notamment la souveraineté du sol permettra la levée du contentieux colonial. Les citoyens seront égaux en droit et en devoir. Les trois statuts (coutumier, privé et public) seront maintenus pour poursuivre et finaliser le destin commun, pour un seul peuple dans le Pays Kanak.

# Le Schéma d'aménagement et de développement NC2025 : un outil important pour réussir le Pays

Préoccupés par la nécessité d'impulser un développement cohérent du Pays, répondant le mieux possible aux attentes et aux intérêts de notre population, les signataires de l'Accord de Nouméa ont inclus dans la Loi Organique la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (SADNC). Un document qui doit, selon la Loi Organique « exprimer les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel. Il veille à un développement équilibré du territoire, en particulier au rééquilibrage de la répartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et communes. Il fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes. »

■ Il fallut attendre que les indépendantistes prennent ce dossier en charge pour qu'en 2008, les travaux de réalisation du schéma débutent effectivement, pour aboutir en 2016. Les membres Union Calédonienne du gouvernement ont voulu qu'il soit élaboré à partir d'une démarche participative qui a permis aux institutions et à la société civile d'y contribuer largement. L'originalité de NC 2025, par rapport à d'autres schémas d'aménagement existant ailleurs, réside dans le fait que les autorités politiques de la Nouvelle-Calédonie ont souhaité, par le biais de ce document, élaborer un véritable projet de société. Ce dernier s'appuie sur les ambitions politiques définies pour le pays et sur la nécessité de faire émerger une vision partagée d'un avenir réussi pour tous.

## Les ambitions pour le pays

Elles ont été définies par le comité de pilotage de NC 2025 composé de représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des trois provinces, des deux associations de maires, du Comité économique, social et environnemental, du Sénat coutumier et de l'Etat. Ces ambitions, dont le contenu est détaillé dans le document NC 2025, sont les suivantes :

- le destin commun
- le rééquilibrage
- la construction du pays
- le développement durable
- l'ouverture au monde

## Une démarche globale pour un développement cohérent et équilibré du Pays

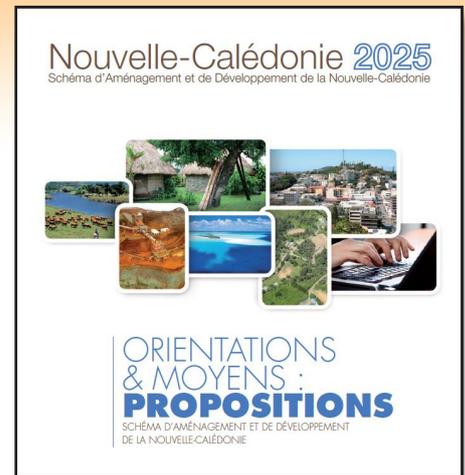
La démarche NC 2025 est une démarche globale, à l'échelle du pays, définie sur le long terme (horizon 20 à 25 ans) qui fixe les grands principes (orientations fondamentales) à mettre en œuvre afin d'atteindre les ambitions politiques arrêtées pour le Pays.

Par conséquent, le SADNC va intégrer les différents schémas sectoriels (éducation, santé, énergie...), définis sur un moyen terme (5 à 10 ans).

Il va également permettre de mobiliser des financements, notamment dans le cadre des contrats de développement avec l'Etat. L'article 211 de la Loi Organique prévoit en effet que les contrats de développement sont compatibles avec les orientations fondamentales du SADNC.

## Les travaux en 2016

Après la phase de diagnostic, validée par les partenaires institutionnels en décembre 2009, la seconde phase de la démarche avait consisté à élaborer un document intitulé « orientations, moyens : propositions » validé par le comité de pilotage du schéma, approuvé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en novembre 2013 et transmis au Congrès avec le projet de délibération correspondant en décembre 2013.



En 2015, de nombreuses présentations du document ont été réalisées à destination des communes et des conseils coutumiers.

## L'approbation à l'unanimité par le congrès

L'article 211 de la Loi Organique prévoyant l'avis des provinces sur le SADNC, ceux-ci ont été transmis en juin 2016. Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie a ensuite été approuvé à l'unanimité par le congrès le 11 août 2016.

## Une étape importante dans la construction de notre Etat

L'adoption de ce schéma constitue une étape importante sur la voie de notre émancipation et de la construction de notre Etat, à la fois parce que ce document démontre les ressources et les atouts de notre Pays et de notre population, et parce qu'il a été élaboré et validé par toutes les formations politiques calédoniennes. Preuve qu'au-delà des postures politiques et des luttes de pouvoirs, il est possible de s'entendre sur l'essentiel et de partager un même projet pour l'avenir...

## Doter le Pays d'un service d'analyses stratégiques

Afin de poursuivre la démarche NC 2025 et pour fournir aux décideurs politiques des aides à la décision sous la forme d'analyses stratégiques élaborées à partir de données sérieuses et objectives, il est essentiel de doter le Pays d'un Service d'Analyses Stratégiques. Ce service sera mobilisable par les membres du gouvernement.

# Quel défi économique et financier pour le Pays après 2018 ?

Faire accéder la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté en limitant au maximum d'éventuelles difficultés budgétaires, économiques et sociales est bien une priorité des indépendantistes. La transition vers la pleine souveraineté se fera certainement sur plusieurs mois, car il faudra que sur de nombreux sujets, des discussions avec l'Etat français soient organisées pour définir conjointement les modalités pratiques de transferts des dernières compétences (article 27, compétences régaliennes) – comme ce fût le cas pour toutes les compétences déjà transférées.

Mais pour l'heure, il appartient à chaque citoyen, à chaque responsable politique, économique ou coutumier, de se mobiliser, de prendre ses responsabilités en participant aux réformes indispensables à la modernisation du Pays et pour dynamiser notre économie. Ce doit être une priorité pour tous, car de cet investissement des forces vives du pays dépend notre capacité à produire davantage de richesses afin de compenser, tout ou partie, des transferts de l'Etat français...

## Quels besoins en nouvelles recettes pour compenser les transferts de l'Etat ?

Dans le numéro spécial de l'Avenir (août 2016) sur la réalité de la dépendance financière de la Nouvelle-Calédonie, nous avons évalué, à périmètre constant, les charges nécessaires au fonctionnement des dernières compétences à transférer ainsi que la contribution de l'Etat au budget des collectivités calédoniennes.

### Charges correspondant aux dernières compétences à transférer

Enseignement secondaire (fonctionnement)	45 milliards XPF
Enseignement supérieur	2,72 milliards XPF
Compétences régaliennes, audio-visuel... (fonctionnement)	24,85 milliards XPF
Compétences régaliennes, audio-visuel... (salaires)	20 milliards XPF
<b>Total</b>	<b>92,57 milliards XPF</b>

### Transferts de l'Etat vers les collectivités calédoniennes

Budget de la Nouvelle-Calédonie	5,65 milliards XPF
Budget des provinces	11,33 milliards XPF
Budget des communes	9,72 milliards XPF
Contrat de développement (toutes collectivités)	7,235 milliards XPF
<b>Total</b>	<b>33,9 milliards XPF</b>

Nous étions parvenus à un total de 125 milliards, une somme que, dans une situation extrême, le Pays devrait trouver dans le cas d'un arrêt total des transferts financiers de la France. Cependant, il n'est pas irréaliste de revoir ce montant à la baisse du fait de plusieurs paramètres :

— rien ne permet d'affirmer que la France va cesser tout transfert financier après l'accession de notre Pays à sa pleine souveraineté. Si tel était le cas, cela signifierait que la France et la Nouvelle-Calédonie serait dans une logique de rupture. Or jamais un haut responsable fran-

çais ne s'est prononcé dans ce sens, ni même un responsable indépendantiste. Tous appellent plutôt de leurs vœux un changement des relations entre France et la Nouvelle-Calédonie, passant d'une relation de dominant à dominé à une relation de partenariat entre Etats. Il est légitime de penser que des accords de coopération seront établis permettant à la France de maintenir une présence dans cette région du Monde et à notre Pays de continuer à bénéficier d'une assistance pour des compétences pour lesquelles nous ne sommes pas encore suffisamment prêts. Dans ce cas, notre Pays n'aurait pas à compenser en totalité les transferts actuels en provenance de l'Etat.

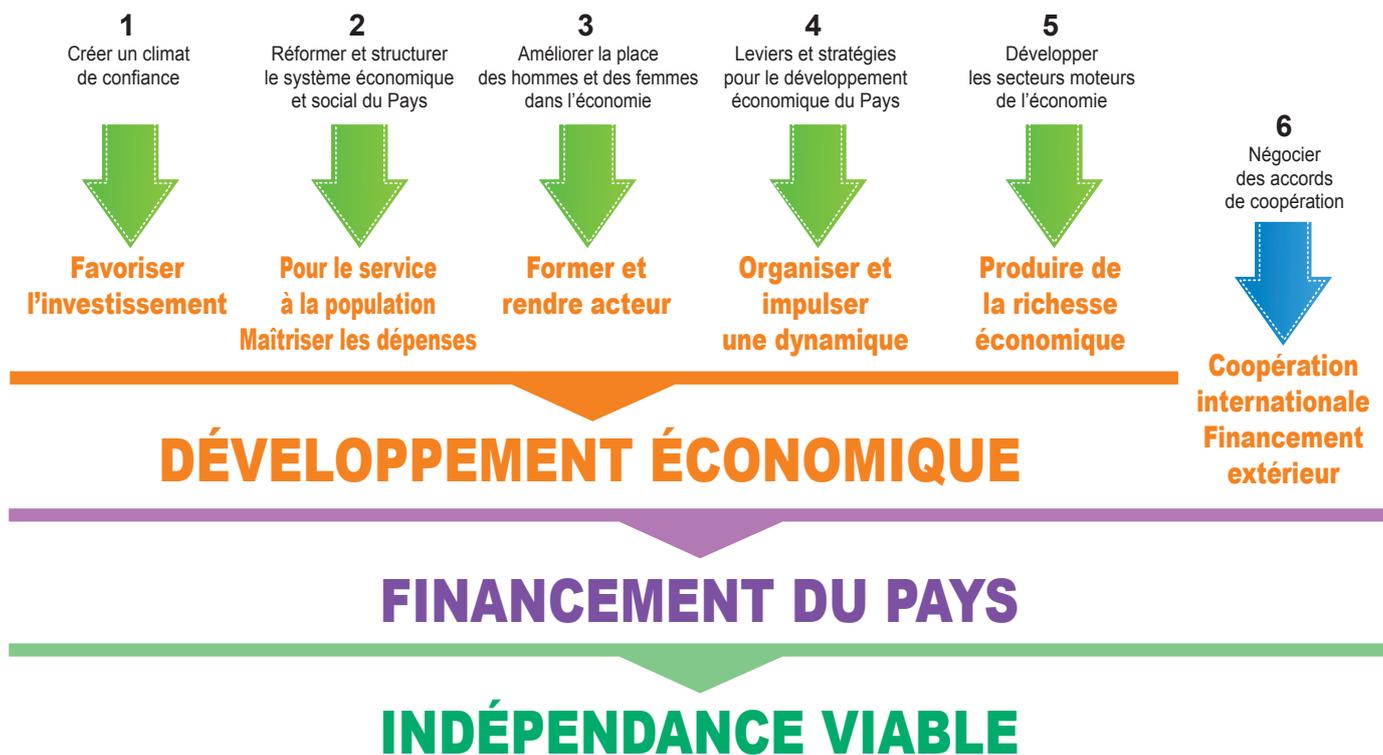
— lorsque notre Pays prendra en charge certaines compétences régaliennes, il ne devra pas nécessairement supporter un coût similaire à ce que supportait la France pour leur fonctionnement. En effet, à service égal, l'exercice de ces compétences peut se faire sur la base de budgets moins importants, du fait d'une organisation différente et de coûts salariaux moins élevés.

— il n'est pas nécessaire que le montant des contrats de développement soit comptabilisé dans les nouvelles sommes à générer après l'indépendance. En effet, suite à des négociations, il se peut que la France et notre Pays s'entendent pour que soient maintenus les contrats de développement et si ce n'est pas le cas, le Pays disposera d'une banque publique d'investissement capable de remplir la fonction d'aide à l'investissement auparavant dévolue à ces contrats...

**A partir de ces hypothèses, on peut avancer que le montant des recettes budgétaires supplémentaires à trouver pourrait être vraiment inférieur aux 125 milliards que nous avons identifiés. Le montant réel dépendra de négociations qui restent encore à mener entre notre Pays et la France, mais aussi avec d'autres Etats...**

# COMMENT FAIRE POUR QUE NOTRE PAYS PUISSE FAIRE FACE À SES OBLIGATIONS ?

Le 25 juin 2016, l'Union Calédonienne a validé le sommaire de son cahier économique lors de son congrès extraordinaire à Kaala-Gomen et la version finale du cahier a été validée lors du congrès des 11, 12, 13 novembre 2016 à Kamoui-Houailou. Le projet économique a été résumé dans le schéma ci-dessous et regroupe les différents leviers qui doivent être actionnés pour dynamiser le développement économique de notre pays et lui permettre de dégager les ressources financières indispensables à l'exercice de sa souveraineté.



■ Dans une de ses motions, l'Union Calédonienne a inscrit « *L'indépendance politique sera tributaire de notre capacité à bâtir notre indépendance économique* ». L'enjeu est bien de réunir les conditions pour que notre économie se développe, permette au Pays de dégager les ressources budgétaires indispensables à son fonctionnement, les cotisations qui alimenteront notre système de protection sociale et de créer des emplois. Autant de conditions qui permettront à notre Pays de jouir d'une réelle indépendance politique...

Pour y parvenir, l'Union Calédonienne a donc élaboré un projet économique à partir de deux préoccupations principales :

— il est indispensable de procéder à des réformes et à des restructurations pour moderniser le Pays, afin d'accroître son efficacité et faire des économies budgétaires

— il faut réunir toutes les conditions qui favoriseront la création d'activités économiques, lesquelles créeront une richesse qui sera transformée en recettes fiscales, en cotisations sociales, en salaires et en investissements.

De l'action combinée de ces deux axes et de la capacité de nos dirigeants à négocier des accords de coopération avec

d'autres Etats, dépendra au final la viabilité financière de notre Etat.

Réussir à placer notre nation sur la voie du développement économique, de la viabilité financière et construire notre souveraineté politique dépendra de notre capacité à développer un consensus politique et une conscience nationale, mais aussi de l'action de nos pouvoirs publics. La mise en œuvre de toutes les orientations de notre projet économique suppose donc l'intervention des pouvoirs publics en tant qu'initiateurs de politiques publiques ou en tant que coordinateurs de l'action des agents économiques. Il s'agit en effet de faire en sorte que les agents économiques locaux, travailleurs, entreprises, consommateurs, banques..., se comportent le plus possible en conformité avec les intérêts économiques supérieurs du Pays.

L'Union Calédonienne estime que les acteurs économiques doivent rester libres de se comporter et de s'organiser comme ils le souhaitent, car c'est une façon d'insuffler du dynamisme économique. Mais cela ne signifie pas pour autant que le Mouvement est favorable au laisser-faire, sans régulation, et à un libéralisme économique débridé...

# LA CONFIANCE, CONDITION INDISPENSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS

Nous avons mis la question de la confiance au premier rang des éléments à réunir pour favoriser le développement économique de notre Pays. En effet, *qu'il s'agisse des particuliers, des familles ou des entrepreneurs, la décision d'investir dans l'achat d'une voiture, d'une maison ou de nouvelles machines pour une entreprise dépend souvent de l'atmosphère sociale, du contexte politique et de divers facteurs juridiques et réglementaires. Il est facile de comprendre que les personnes qui prennent des risques en investissant leur épargne, en contractant des crédits auprès d'organismes bancaires, veuillent être sûres de bénéficier durablement de leurs biens. Qu'ils soient particuliers ou professionnels, les gens qui souhaitent investir veulent être rassurés et avoir certaines garanties.*

*La perspective d'un avenir stable permettra aux acteurs du Pays, confiants, de se projeter et d'investir, un impératif pour le développement économique et la production de richesses.*

Renforcer le lien social et développer une conscience nationale	Instaurer un contexte de responsabilité	Instaurer un contexte de stabilité politique	Favoriser la stabilité sociale	Simplification et stabilité juridique
<p>L'Accord de Nouméa fait souvent référence à l'importance de bâtir ou de renforcer le lien social entre Calédoniens. Cet objectif doit être poursuivi car la force du lien social entre les citoyens influera sur la stabilité de la société, ce qui contribuera à alimenter la confiance. Mais il faudra mener une politique pour que se développe la conscience que tous les citoyens appartiennent à une même Nation, ce qui nous donne, individuellement et collectivement, des responsabilités et des devoirs.</p>	<p>Agir en faveur d'une responsabilisation des citoyens doit se faire à deux niveaux : — inciter chaque individu à développer son autonomie pour ne pas tout attendre de la société, — sensibiliser les citoyens pour qu'ils adhèrent aux us et coutumes de la société et qu'ils respectent les intérêts supérieurs de la Nation. Pour y parvenir, le Pays doit faire un gros effort d'éducation de ses citoyens au civisme, et aussi leur permettre de compléter leur connaissance des rouages de la société et de ses institutions.</p>	<p>Cela dépendra à la fois des institutions dont se dotera notre Pays et de la culture politique qui s'installera une fois notre accession à la pleine souveraineté. Nos futures institutions doivent être imaginées à partir d'une évaluation de la pratique des institutions de l'Accord de Nouméa. Les institutions du futur Etat devront prévoir les contre-pouvoirs et procédures permettant de réguler la vie démocratique. Mais les meilleures institutions ne seront efficaces que si la classe politique partage des valeurs patriotiques communes et une conscience nationale.</p>	<p>Depuis la fin des années 1990, un certain nombre de dispositions ont permis d'améliorer le climat social. Mais il est encore possible d'améliorer notre contrat social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à partir d'une évaluation des institutions sociales,</li> <li>• en organisant une conférence sociale annuelle pour élaborer un agenda social partagé par les partenaires sociaux et les institutions.</li> </ul>	<p>La simplification juridique a pour finalités de faciliter la vie quotidienne des entreprises et des particuliers, de bâtir une relation de confiance entre l'administration et ses usagers, et de favoriser un gain collectif de temps et d'argent. Une politique de simplification à l'égard des entreprises a pour objectif de provoquer un choc de simplification, c'est-à-dire faciliter la création d'entreprises et alléger leur management. Le Pays doit veiller à édicter des règles de droit claires, cohérentes et stables et doit donc renforcer son service des affaires juridiques.</p>





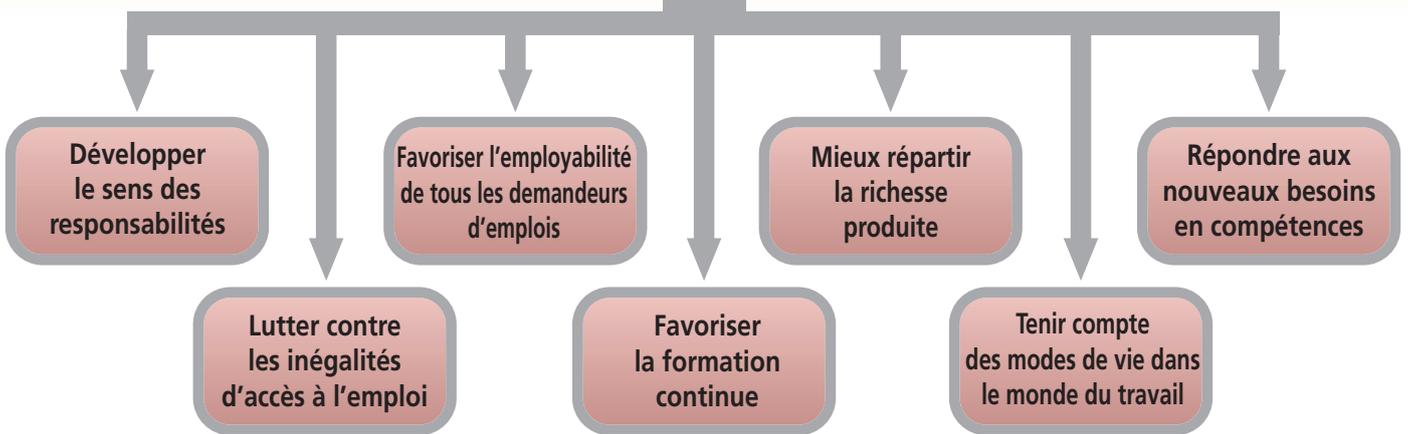
# Poursuivre les réformes et structurer le système économique et social

## 2

	Objectifs	Moyens
<b>Favoriser la coopération et la mutualisation des collectivités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire émerger des politiques Pays.</li> <li>• Harmoniser les réglementations entre collectivités.</li> <li>• Générer des économies budgétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement NC 2025.</li> <li>• Elaborer des schémas directeurs par secteur à l'échelle du Pays.</li> </ul>
<b>Assurer le financement de l'économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les structures financières indispensables à un système économique de pays indépendant.</li> <li>• Mobiliser des fonds pour permettre au Pays de mener une politique économique et sociale à court, moyen et long terme.</li> <li>• Donner au Pays des leviers pour influencer sur son système bancaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer l'IEOM en Banque Centrale à part entière.</li> <li>• Introduire de nouveaux acteurs bancaires où les intérêts du Pays seront majoritaires : banques mutualistes, banque postale...</li> <li>• Création d'une Caisse des dépôts et consignations Pays chargée :             <ul style="list-style-type: none"> <li>— de gérer les fonds d'épargne (Livrets A, etc.),</li> <li>— de gérer la trésorerie des collectivités et des établissements publics,</li> <li>— de gérer les fonds liés aux affaires en Justice, de la Cafat (notamment les consignations) et des fonds bancaires privés en déshérence.</li> </ul>             Cette institution financière publique assurera le contrôle financier des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et leur fournira une expertise financière.           </li> <li>• Création d'une banque publique d'investissement adossée à la Caisse des dépôts et consignation. Elle aurait notamment pour mission d'offrir des opportunités de financement aux entreprises en remplacement de la défiscalisation-Etat.</li> </ul>
<b>Mener une politique d'aménagement cohérente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la question du foncier.</li> <li>• Lever les contraintes juridiques et réglementaires qui entravent la mise en valeur des terres coutumières.</li> <li>• Créer un outil pour gérer les questions foncières, faciliter le développement rural et l'aménagement du territoire.</li> <li>• Développer une stratégie de mise en valeur cohérente des territoires.</li> <li>• Poursuivre le rééquilibrage en faveur des zones excentrées du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois régimes du foncier (privé, coutumier, public) seront maintenus. Il s'agit de faire du foncier un atout pour le développement économique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>— par une collaboration interinstitutionnelle et en conservant une agence pour le développement rural (ADRAF).</li> <li>— avec les outils financiers, juridiques et réglementaires pour mettre en valeur du foncier coutumier (Fonds de garantie, ZODEP...)</li> <li>— en intégrant les terres coutumières dans les projets d'aménagement d'urbanisme (PUD) et avec des schémas d'aménagement des tribus.</li> </ul> </li> <li>• Faire le choix d'une stratégie de développement et d'aménagement du territoire (modèle centralisé, régionaliste, diffus).</li> <li>• Créer des agences de développement pour les régions restées à l'écart du rééquilibrage, avec un périmètre défini en commun par la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes.</li> </ul>
<b>Réviser les systèmes de normes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le référentiel de normes applicables dans le Pays dans tous les secteurs pour les adapter aux réalités locales si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le référentiel des normes de construction</li> <li>• Définir un référentiel de normes sanitaires.</li> </ul>

# Améliorer la place des hommes et des femmes dans l'économie

3



Un des principaux enjeux est de permettre aux hommes et aux femmes du Pays, surtout aux jeunes, d'accéder à un emploi et d'en retirer des ressources pour vivre décemment. Beaucoup de dispositifs sont déjà mis en œuvre par les provinces et le gouvernement. Il s'agit de les améliorer, de renforcer la lutte contre les facteurs qui génèrent des inégalités dans l'accès à l'emploi, de favoriser l'évolution professionnelle et de permettre aux employés de mieux s'épanouir en entreprise.

Cette politique n'a pas vocation à orienter les travailleurs exclusivement vers des emplois salariés. Elle doit aussi s'adresser aux personnes qui veulent développer leur propre activité économique.

Développer le sens des responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cela passe par la participation des employés à la définition d'objectifs à certains niveaux du fonctionnement des entreprises et à une politique de formation continue.</li> </ul>
Lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et à l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer la gouvernance de la politique d'accès à l'emploi vers une gouvernance interinstitutionnelle.</li> <li>Professionaliser les acteurs de la formation et de l'insertion.</li> </ul>
Favoriser l'employabilité de tous les demandeurs d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>En renforçant l'acquisition de compétences et de connaissances qui se déclinent en 7 piliers : la maîtrise de la langue française ; la maîtrise des bases mathématiques et de la culture scientifique et technologique ; la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; la culture humaniste ; les compétences sociales et civiques ; l'autonomie et l'initiative ; la pratique d'une langue vivante étrangère.</li> <li>En favorisant les dispositifs de formation « de la deuxième chance » pour permettre aux personnes ayant été confrontées à l'échec, d'accéder à l'emploi : un service militaire adapté, un service civique, des chantiers d'insertion...</li> </ul>
Favoriser la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser le financement de la formation continue des travailleurs pour orienter les moyens vers les entreprises et les travailleurs qui en ont le plus besoin. Les travailleurs indépendants seront associés à cet investissement social du fait de leur rôle économique.</li> </ul>
Mieux répartir la richesse produite	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration de la productivité des entreprises doit s'accompagner d'un partage de la valeur ajoutée entre les entreprises et les salariés.</li> </ul>
Tenir compte des modes de vie dans le monde du travail	<p>Avec la souplesse utile, il faut tenir compte des modes de vie calédoniens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>prendre en compte le « salariat familial » en actant dans le code du travail le contrat de travail collectif, dans le cadre d'un travail familial et coutumier ;</li> <li>créer des groupements d'employeurs, de « patentés » avec régime social et fiscal adapté pour faire entrer dans le circuit du travail formel des activités qui restent à l'écart ;</li> <li>ouvrir un forfait annuel de jours fériés : une liste de 11 jours sera à fixer chaque année au sein de chaque entreprise.</li> <li>favoriser l'apprentissage et la formation par alternance.</li> </ul>
Répondre aux nouveaux besoins en compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le partenariat entre les mondes éducatif et professionnel pour déterminer quelles nouvelles formations mettre en place pour répondre aux attentes des entreprises.</li> </ul>

3  
La place des hommes et des femmes dans l'économie

FORMER ET RENDRE ACTEUR



# Leviers et stratégies pour le développement

## 4

	Objectifs	Moyens
Développer un patriotisme économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la dépendance du pays envers les importations de produits et services et rééquilibrer notre balance commerciale.</li> <li>• Préserver les devises nécessaires aux importations de produits ou de matières premières non produites localement (pétrole, véhicules, machines...).</li> <li>• Promouvoir et soutenir la commercialisation de produits fabriqués localement.</li> <li>• Inciter à la création, dans le pays, d'activités de transformation pourvoyeuses d'emplois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les produits locaux attractifs pour les consommateurs au moyen d'une politique de qualité et marketing soutenue.</li> <li>• Elaborer un schéma de soutien aux filières de transformation.</li> <li>• Mise en place de politiques d'import-substitution pour des filières précises, particulièrement dans l'agriculture et l'agroalimentaire.</li> <li>• Mise en place de protections douanières et réglementaires, conditionnées, protégeant les filières de production locale.</li> <li>• Mise en place de labels, certificats et normes favorables aux produits locaux : certificats d'origine contrôlée, labels de qualité gustative, variétale, normalisation, certificats de processus de fabrication...</li> <li>• Mettre en place des contrats de compétitivité afin que les entreprises locales s'engagent sur la qualité et des prix raisonnables en échange d'une protection partielle des marchés.</li> </ul>
Pour un développement durable et une économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une utilisation responsable des ressources naturelles.</li> <li>• Installer le développement durable comme une démarche économique transversale.</li> <li>• Entretien et renforcer le lien social dans les tribus, les villages, les quartiers.</li> <li>• Elargir la gamme des moyens orientés vers le développement local.</li> <li>• Mettre en valeur des potentiels économiques difficilement rentables pour des investisseurs privés.</li> <li>• Offrir des opportunités d'emplois, particulièrement dans l'intérieur et les îles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les initiatives s'inscrivant dans le développement durable dans tous les secteurs.</li> <li>• Mettre en place une filière Pays de l'économie circulaire.</li> <li>• Valoriser les savoirs traditionnels.</li> <li>• Elaborer une charte nationale de l'économie sociale et solidaire et faire de l'économie sociale et solidaire un secteur du gouvernement.</li> <li>• Créer un fonds de garantie qui permettra de sécuriser les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire au plan local.</li> <li>• Soutenir les mouvements d'échange de biens et service de type « Système d'Echange Local ».</li> <li>• Permettre aux promoteurs d'initiatives relevant du développement durable d'accéder à un financement.</li> </ul>
Développer le partenariat public-privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer, du fait de la mobilisation rapide de capitaux privés, la mise en œuvre des programmes publics d'infrastructures et d'équipement.</li> <li>• Pallier l'absence de disponibilités budgétaires de certaines collectivités (communes...).</li> <li>• Elargir la gamme des moyens orientés vers le développement local.</li> <li>• Offrir des opportunités pour les investisseurs privés locaux.</li> <li>• Dynamiser la création d'emplois, particulièrement dans l'intérieur et les îles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'arsenal juridique qui encadre la collaboration financière des collectivités publiques et des investisseurs privés.</li> <li>• Renforcer l'information juridique des collectivités sur le PPP et développer une assistance, particulièrement en direction des communes, pour qu'elles puissent y recourir.</li> <li>• Favoriser la collaboration entre Sociétés d'économie mixte (SEM) afin qu'elles développent une expertise sur les PPP.</li> </ul>

4  
Leviers et stratégies pour le développement

# ORGANISER ET IMPULSER UNE DYNAMIQUE

	Objectifs	Moyens
<b>Améliorer La productivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la compétitivité des entreprises locales.</li> <li>• Dégager plus de valeur ajoutée, laquelle devra profiter au Pays, aux investisseurs et aux employés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les méthodes de travail participatives et les organisations souples de travail.</li> <li>• Encourager les investissements de productivité par des dispositifs fiscaux.</li> </ul>
<b>Développer une stratégie de recherche et d'innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux locaux et régionaux dans le domaine de la recherche fondamentale ou appliquée.</li> <li>• Développer une stratégie impliquant le secteur public et le secteur privé.</li> <li>• Redéfinir la collaboration entre les organismes de recherche de l'Etat français et le pays.</li> <li>• Optimiser le retour de la valeur ajoutée provenant de la recherche à partir des ressources naturelles du pays.</li> <li>• Faire participer les détenteurs des savoirs traditionnels aux bénéfices générés par l'exploitation industrielle de leurs connaissances.</li> <li>• Mettre en place une démarche coordonnée des provinces et de la Nouvelle-Calédonie en matière de recherche et d'innovation.</li> <li>• Attirer les chercheurs et organismes de recherche.</li> <li>• Faire émerger une véritable recherche privée au travers d'une politique pour l'innovation.</li> <li>• Favoriser le rapprochement entre la recherche et la sphère économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un plan stratégique pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur.</li> <li>• Mettre en place des conditions pour attirer les chercheurs dans le Pays : créer un statut du chercheur dans la fonction publique, création de bourses spéciales pour chercheurs, d'une bourse pour l'innovation.</li> <li>• La recherche doit être dotée de leviers pour lui permettre de bénéficier de budgets plus conséquents. Il faut envisager des outils fiscaux, crédits impôt recherche, mécénat, exonération ou allègement fiscal pour l'emploi (énergies vertes), etc...</li> <li>• Création d'un fonds pour la recherche qui permettrait, sous la forme d'appels d'offres, de répondre aux besoins spécifiques de la recherche pour le développement du Pays.</li> <li>• Faire converger les financements existants afin de créer des synergies entre les opérateurs scientifiques présents dans le Pays.</li> <li>• Encourager la création de clusters.</li> </ul>

## Le développement durable, un devoir et une nécessité

■ Notre Pays n'a pas échappé aux excès d'un certain développement qui a affecté nos ressources naturelles, perturbé ses éco-systèmes et porté préjudice aux populations. De grands bouleversements sont encore à redouter : conséquences de l'exploitation minière, sécheresses, cyclones, montée des eaux...

Il est devenu inévitable d'engager tout le Pays dans une stratégie de développement durable, dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du Pays. Cela doit être un devoir pour tous nos concitoyens autant pour générer un développement respectueux de nos intérêts localement que pour prendre part au combat de l'humanité pour la préservation d'une planète que nous devons léguer aux générations futures.

S'engager dans cette voie est tellement crucial pour notre avenir qu'il faut prévoir de l'inscrire dans notre Constitution, probablement dans son préambule.

Il ne s'agit pas d'en faire une simple référence « philosophique » mais bien un objectif dans toutes les politiques publiques. Ainsi, nous devons envisager l'économie comme un domaine qui intègre les aspects environnementaux et sociaux.

Rappelons les éléments de méthode pour mettre en œuvre un développement durable :

- il repose sur trois piliers : l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale.

- pour atteindre ces objectifs, il s'appuie sur quatre principes fondamentaux :

- une solidarité à tous les étages (pays, populations, générations, etc.) et le partage des ressources de la planète ;
- un principe de précaution (éviter les catastrophes écologiques ou les risques pour la santé) de mise dans chaque prise de décision ;
- une participation de chacun ;
- une responsabilité de tous.











## MINE MÉTALLURGIE

### QUELQUES INDICATEURS

Part dans la production mondiale (2015)	<b>9,5 %</b>
Part dans les exportations (2015)	<b>88 %</b>
Emplois directs et indirects (2012)	<b>12 000</b>
Salaires bruts distribués (2012)	<b>22 mds XPF</b>

### OBJECTIFS

- Assurer au pays le contrôle de ses ressources minières.
- Ramener la définition de la stratégie du secteur nickel aux instances politiques.
- Définir une stratégie Nickel pour le Pays.
- Faire profiter les communes minières et leur population des retombées de l'exploitation minière.
- Faire profiter le Pays de plus de valeur ajoutée.
- Faire du secteur mine-métallurgie un levier de la diversification économique.

**POTENTIEL ECONOMIQUE : IMPORTANT**

Avec 25% des ressources mondiales et 9% de la production mondiale de nickel-métal, le Pays est confronté à une mutation importante du marché du nickel. Il revient aux acteurs du secteur et au pouvoir politique de joindre leurs efforts pour redonner à ce secteur stratégique des perspectives de développement. Le Pays doit aussi s'intéresser à la valorisation de ses autres richesses minières (terres rares...).

### Les mesures à mettre en œuvre

- Les titres miniers seront gérés par une entité « pays » dédiée, qui les amodiera aux sociétés exploitantes.
- Encourager la création de SEM minières communales.
- Favoriser le rapprochement des stratégies provinciales pour consolider les intérêts locaux.
- Renforcer la Dimenc et créer un service d'analyse stratégique spécialisé dans le marché des matières premières.
- Mettre en place une « diplomatie minière » : nouer des alliances stratégiques avec des pays producteurs (Organisation des pays producteurs de nickel).
- Mettre en place une redevance à l'extraction pour abonder un fonds souverain.
- Adhérer aux organismes recherchant la bonne gestion des matières premières comme l'ETI (Ethical Trading Initiative).



## LE SECTEUR DU COMMERCE

### QUELQUES INDICATEURS

Part dans le PIB (2015)	<b>12 %</b>
Part des effectifs salariés (2016)	<b>11,6 %</b>
Parc d'entreprises (2016)	<b>6,9 %</b>
Part des créations d'entreprises (2016)	<b>9 %</b>

### OBJECTIFS

- Permettre au secteur de s'adapter aux mutations technologiques.
- Réintroduire de la concurrence dans les circuits de distribution.
- Permettre au petit commerce de se maintenir et de pratiquer des prix raisonnables.
- Structurer le secteur en favorisant les circuits d'approvisionnement courts pour tirer les prix du commerce de détail à la baisse.

**POTENTIEL ÉCONOMIQUE : FAIBLE**

Par son poids dans notre économie et dans l'emploi salarié, il est nécessaire de se préoccuper de l'évolution de ce secteur. C'est d'autant plus nécessaire que le commerce est confronté à d'importantes mutations liées à la révolution numérique et que son organisation influe notablement sur les prix à la consommation.

### Les mesures à mettre en œuvre

- Évaluation permanente de la réglementation sur le commerce pour en limiter les effets pervers.
- Favoriser la mutualisation du petit commerce et le développement des coopératives de commercialisation.
- Renforcer les dispositifs de surveillance des prix (DAE, observatoire des prix).
- Mettre en place un processus indépendant pour prévenir la concentration excessive des marchés, les pratiques anti-concurrentielles et les pratiques commerciales restrictives.
- Remplacer progressivement le système de quotas à l'importation par des tarifs douaniers.
- Rendre plus efficace la réglementation sur les marges arrières.
- Créer une centrale d'achat pour permettre au petit commerce de se maintenir face à la grande distribution et faire baisser les prix, en particulier sur les produits de première nécessité.

5  
Développer les secteurs moteurs de l'économie



## L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

### QUELQUES INDICATEURS

Part dans le PIB (2015)	6 %
Chiffre d'affaires (2009)	44 Mds XPF
Nombre d'emplois (2015)	1 200
Nombre d'entreprises identifiées	246

### OBJECTIFS

- Favoriser un accès équitable aux TIC en combattant la « fracture numérique ».
- Développer les contenus numériques.
- Moderniser les administrations et les procédures des services publics
- Mettre en place une bonne gouvernance du secteur numérique.
- Faire du Pays une « cyber référence » dans le Pacifique insulaire.

**POTENTIEL ECONOMIQUE : IMPORTANT**

Des médias à l'automobile en passant par le tourisme, l'agriculture, la formation ou la santé, c'est toute l'économie qui a recours aux technologies numériques. Partout le secteur de l'économie numérique est un secteur dynamique avec un taux de croissance à deux chiffres.

Le recours aux technologies numériques doit être une priorité dans notre Pays. Un Plan stratégique de l'économie numérique (PSEN) existe et doit être mis en œuvre.

### Les mesures à mettre en œuvre

- Assurer la couverture GSM et numérique sur tout le pays et renforcer le réseau d'échanges avec le reste du monde.
- Développer, soutenir, valoriser les usages numériques pour tous les citoyens, dans l'éducation, la formation professionnelle et l'administration.
- Développer une filière numérique et moderniser les secteurs traditionnels de l'économie en :
  - renforçant l'enseignement numérique ;
  - facilitant le développement d'entreprises « numériques »
  - développant le télétravail et le e-commerce.
- Sécuriser les dispositifs juridiques et réglementaires qui permettront d'asseoir le développement des projets numériques sur l'ensemble du territoire : réglementation, occupation domaniale, Wi-Fi public, télé-services, etc.

## ECONOMIE : L'ACCÈS DU PAYS À LA PLEINE SOUVERAINETÉ N'EST PAS UN SAUT DANS L'INCONNU

On entend souvent certaines formations politiques faire des prédictions apocalyptiques lorsque la Nouvelle-Calédonie accèdera à l'indépendance. « Ce sera une catastrophe économique, le pays courra à la faillite financière, économique, sociale »... bref, un discours de la peur bien connu !

Mais les auteurs de ce discours ne respectent pas les citoyens du Pays car en les effrayant, ils essaient de les écarter de la réalité et des informations qui leur permettront de se faire une idée par eux-mêmes. En vérité, la Nouvelle-Calédonie dispose de nombreux atouts qui ne vont pas disparaître lorsque qu'elle deviendra un pays souverain.

### Après la surchauffe économique 2002-2010, le retour à la normale...

Suite à la signature des Accords de Matignon et à l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie a connu une période de croissance économique régulière jusqu'au début des années 2000, où les grands chantiers d'usines, associés à une envolée inhabituelle des cours du nickel, ont fait profiter le pays d'une croissance exceptionnelle. Ainsi, de 2002 à 2007, la Nouvelle-Calédonie a connu une période de prospérité économique qui lui a permis de

bénéficier d'un quasi-doublement de ses recettes fiscales, passant de 74 milliards à 141 milliards. Une progression largement tirée par l'IS 35, l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques, qui a été multiplié par 47 entre 2002 et 2007, passant de 500 millions à 23,5 milliards en 2007. Parallèlement, les chantiers de l'Usine du Nord et de Vale, ont aussi contribué à cette dynamique, essentiellement en générant de l'activité au profit des entreprises

sous-traitantes locales. À cela, il faut ajouter la participation de l'Etat aux contrats de développement, un dispositif prévu par l'Accord de Nouméa, dont le montant tourne annuellement aux alentours de 10 milliards.

On aurait pu penser qu'une fois les chantiers achevés et le retour du cours du nickel à un niveau « normal », le Pays allait subir un ralentissement important, voire une récession. Pourtant, il n'en a rien été car les recettes

fiscales ont continué de croître pour se stabiliser aujourd'hui aux alentours de 170 milliards. Et si aujourd'hui, le temps est à la restriction des dépenses de fonctionnement, c'est moins parce que nous sommes en récession que

parce que le Pays avait pris l'habitude de vivre au-dessus de ses moyens... Le temps de la « ruée vers l'or » est terminé et il est bien temps de retrouver un rythme économique plus en adéquation avec nos capacités propres...

## **Notre Pays dispose de nombreux atouts économiques pour l'avenir**

Malgré l'arrêt des grands chantiers et la baisse des cours du nickel, notre économie ne s'est pas effondrée. De 442 milliards en 2000, notre Produit Intérieur Brut est passé à 843 milliards en 2010 pour atteindre 956 milliards en 2015 et aux alentours de 1 000 milliards aujourd'hui. Cette progres-

sion illustre une tendance de notre économie à maintenir son niveau de performance malgré un ralentissement de son taux de croissance... Cela signifie que notre Pays dispose de nombreuses capacités pour avancer économiquement :

- **notre Pays dispose de nombreuses ressources naturelles exploitables. Le nickel reste toujours une de nos principales ressources économiques, mais d'autres ressources minérales permettent d'envisager une exploitation rentable : terres rares... Notre biodiversité et notre milieu marin recèlent aussi de vraies promesses de développement économique,**
- **nous disposons d'infrastructures modernes comparables à celles des pays développés,**
- **des réformes sont lancées et des documents stratégiques existent (Schéma d'aménagement et de développement NC2025...)**
- **les Calédoniens sont entreprenants : la Nouvelle-Calédonie est la collectivité d'outremer où la création d'entreprises est la plus dynamique,**
- **le Pays dispose de nombreuses structures de formation et de qualification, ainsi que de travailleurs qualifiés,**
- **il y a des perspectives importantes d'amélioration de la productivité dans de nombreux secteurs d'activité économique. La valeur ajoutée dégagée de cette amélioration de la productivité devra faire l'objet d'un partage équitable entre les salariés et les entreprises,**
- **la Nouvelle-Calédonie dispose d'un tissu industriel (hors nickel) dynamique et diversifié.**

### **La légende des 1 400 milliards**

On nous a souvent expliqué que la Nouvelle-Calédonie a eu la chance de bénéficier des 1 400 milliards dépensés à l'occasion de la construction des usines du Nord et du Sud.

C'est évidemment faux. En effet, la plus grande partie des dépenses liées à ces chantiers s'est faite à l'extérieur du pays. Les énormes modules qui ont été assemblés pour donner les deux usines ont été fabriqués dans divers pays, et ont représenté l'essentiel des coûts de construction. Et même lors de l'assemblage, les constructeurs ont fait appel à une main-d'œuvre spécialisée, importée sous prétexte que certaines qualifications n'étaient pas disponibles localement...

En réalité, les entreprises calédoniennes qui ont assuré la sous-traitance n'ont bénéficié en moyenne que de 10% du coût global des usines, soit une vingtaine de milliards par an en moyenne, durant les 7 ou 8 années qui ont été nécessaires à la réalisation des chantiers, ... Ce n'est bien sûr pas négligeable et on peut se réjouir que les entreprises locales aient pu bénéficier de ces retombées. Cependant, il faut bien relativiser l'impact de ces grands travaux dans la croissance de notre économie, un impact réel mais qui n'est pas suffisant pour expliquer cette croissance.

Il fallait le préciser car ceux qui essaient de grossir l'impact de ces grands travaux veulent faire passer l'idée que sans l'effet d'entraînement de ces chantiers exceptionnels, associé à la bulle 2002-2010 du cours du nickel, notre économie n'aurait pas ou peu progressé... Ce n'est pas exact : les milliers d'entreprises et de travailleurs qui sont la base de notre économie ont développé des initiatives et de l'énergie qui ont été au-delà de l'impact de ces grands travaux. D'une certaine façon, les acteurs économiques ont fait la démonstration que notre Pays était capable de générer une croissance endogène...

**Tous ces atouts ne disparaîtront pas lorsque notre Pays aura accédé à la pleine souveraineté.**

**Il appartient à chaque citoyen d'être responsable et de s'investir dans le développement pour faire de notre Pays un Etat viable et prospère.**

### CHOISIR NOS PARTENARIATS

Lorsque notre Pays aura accédé à sa pleine souveraineté, dès qu'il aura – selon les termes de l'Accord de Nouméa – « accédé à un statut international de pleine responsabilité », il jouira d'une totale liberté pour tisser toutes sortes de liens avec d'autres Etats souverains, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Il lui sera possible de signer des accords de coopération avec pour objectifs :

- d'obtenir un accompagnement dans l'exercice de compétences pour lesquelles le Pays n'a pas été suffisamment préparé, notamment en ce qui concerne les compétences régaliennes,
- de permettre à certains Etats d'accéder, selon nos conditions, à des activités qui relèvent de notre souveraineté. Les accords correspondants donneront lieu à des compensations financières,
- d'apporter certaines de nos compétences, en particulier aux petits Etats du Pacifique.

#### ..... Les partenariats potentiels .....

Compte tenu d'un certain nombre d'éléments (histoire, géographie, intérêts stratégiques et économiques...), notre Pays pourra signer des accords avec des partenaires que l'on peut d'ores et déjà identifier.

##### Avec les Pays de la région

La colonisation ne nous a pas permis de développer les relations que, pour des raisons culturelles et géographiques, nous aurions dû avoir avec les pays de la Mélanésie et du Pacifique. Il est temps de rattraper ce retard en intégrant davantage notre Pays dans le Groupe de Fer de Lance Mélanésien (GFLM) et le Forum des îles du Pacifique.

Le GFLM a considérablement élargi ses interventions. D'une organisation essentiellement politique dans les années 1990, l'organisation a étendu son champs d'action à l'économie, aux questions financières et s'est doté d'une vision prospective et stratégique pour les 20 prochaines années. Forts de leur expérience de décolonisation, les pays du GFLM nous aide-

rons dans la prise en main d'un certain nombre de nouvelles compétences, notamment régaliennes.

##### Avec la France

Du fait de sa présence en Nouvelle-Calédonie pendant plus d'un siècle et demi, la France a acquis des intérêts stratégiques et économiques qu'elle souhaite conserver après l'indépendance de notre Pays : bases militaires, installations radios, exploitation de ressources naturelles... Il est évident qu'il reviendra aux responsables politiques du Pays de juger si cela est conforme à nos intérêts et d'en fixer la contrepartie financière.

Par ailleurs, il est de l'intérêt de notre Pays d'entretenir certains partenariats avec la France, notamment pour la formation de cadres locaux appelés à exercer dans les compétences de la justice, du maintien de l'ordre, des relations internationales, du secteur monétaire, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé.

##### Avec l'Europe

Après l'accès à sa pleine souveraineté, la Nouvelle-Calédonie devra changer de cadre dans ses relations avec l'Europe, passant du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) à celui de pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), le cadre juridique qui organise la coopération des pays européens avec leurs anciennes colonies. Des discussions devront s'engager avec l'Europe en vue de préparer notre intégration dans l'Accord de Cotonou, c'est-à-dire pour intégrer la liste des pays ACP.

##### Avec d'autres pays

En fonction de nos intérêts stratégiques, il faudra déterminer les pays avec lesquels il serait intéressant de signer des accords de coopération ou simplement de développer une diplomatie active, comme nous l'avons évoqué précédemment à propos de la possibilité de créer une organisation des pays exportateurs de nickel (OPEN) avec l'Indonésie et les Philippines...

**Notre pays possède de nombreux atouts structurels, économiques et humains ainsi que de nombreux potentiels à développer.**

**Tous ces éléments permettent d'affirmer que, devenue Etat souverain, Kanaky aura les moyens de s'assumer économiquement et financièrement.**